



Schéma Directeur Cyclable de m2A



2

SOMMAIRE / GLOSSAIRE

Sommaire

Préambule	4
Les infrastructures existantes en 2018	5
∟a méthode d'élaboration	6
es objectifs du schéma directeur cyclable	8
Des exemples d'aménagements	9
Cartographie du schéma directeur cyclable 2018	10
lableau des longueurs des itinéraires	11
Cartographie du schéma directeur cyclable 2018 par secteur	12
Cartographie des itinéraires restant à aménager	20
lableau des longueurs des itinéraires restant à aménager	21
Cartographie de la maîtrise d'ouvrage	22
Répartition des maîtrises d'ouvrage	23

Glossaire

AURM	Agence d'Urbanisme de le Région Mulhousienne
CADRes	Cyclistes Associés pour le Droit de Rouler en Sécurité
CAMSA	Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace
CCPFRS	Communauté de Commune Porte de France Rhin Sud
CD 68	Conseil Départemental du Haut-Rhin
FFCT	Fédération Française de Cyclotourisme
m2A	Mulhouse Alsace Agglomération
PCAET	Plan Climat Air Energie Territoire
PDU	Plan de Déplacements Urbains
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SIG	Système d'Information Géographique



Voix verte au départ de Mulhouse en direction de l'est, Eurovéloroute 6



Bande cyclable au carrefour de la rue de la tour du diable - Mulhouse

3

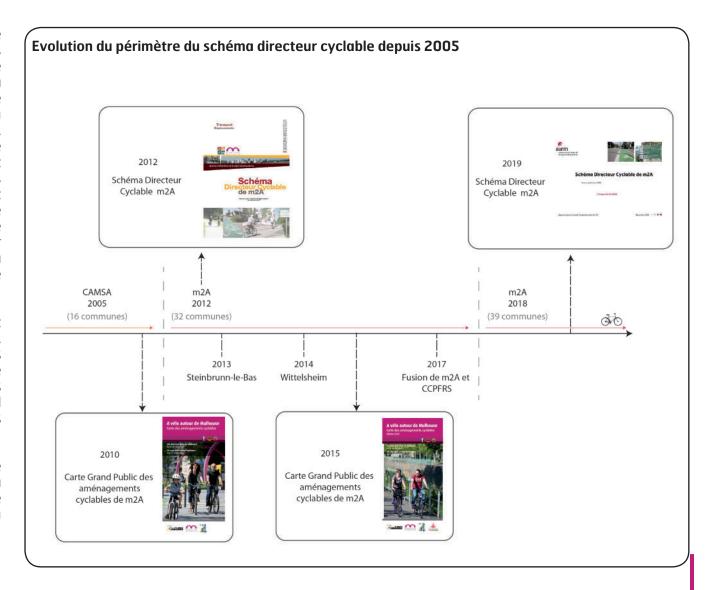
Préambule

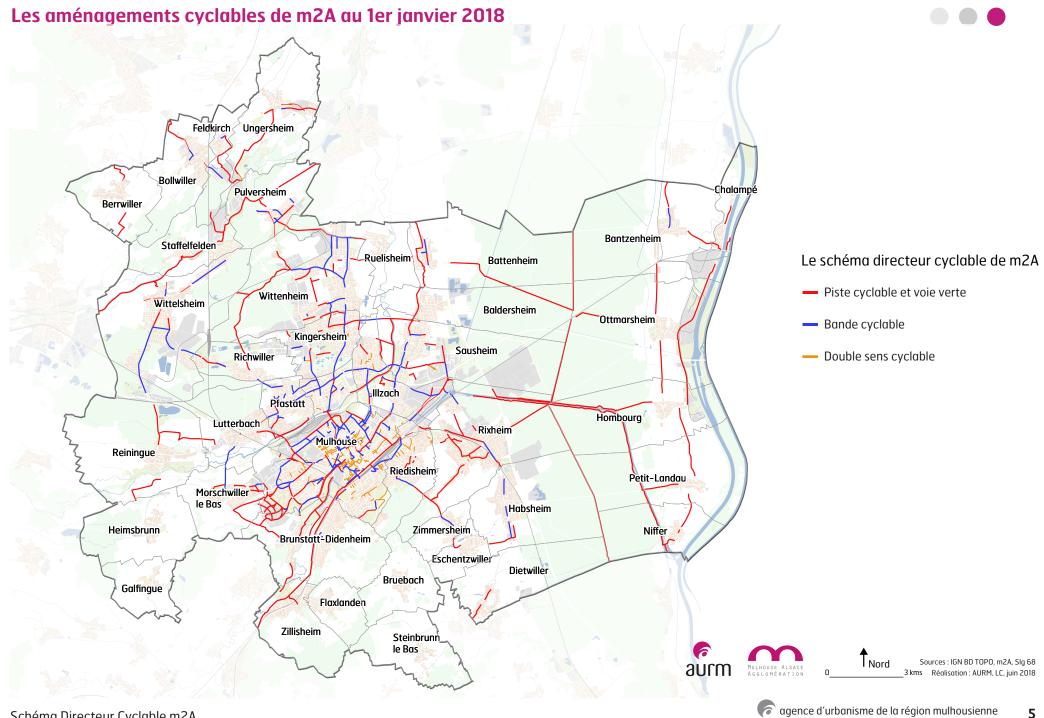
Une nécessaire réactualisation

Dans le cadre de ses compétences en matière d'aménagement et de aestion des itinéraires cyclables, m2A souhaite promouvoir le vélo comme moyen privilégié de déplacement alternatif à la voiture. A ce titre, elle partage les objectifs que se sont fixés le Schéma de Cohérence Territoriale de la région mulhousienne, le Plan de Déplacement Urbain, le Plan Climat Territorial et le projet Communautaire de m2A. Chacun de ces documents met l'accent sur le développement des modes actifs et plus particulièrement sur celui du vélo. Enfin ce document s'inscrit dans le plan vélo enaggé depuis septembre 2016 par m2A. Ce dernier vise à developper l'usage du vélo pour les déplacements utilitaires et de loisir à travers notamment l'aménagement du réseau cyclable et le développement du vélo à assistance éléctrique.

Le schéma directeur des itinéraires cyclables est l'outil indispensable pour assurer la cohérence, dans l'espace et le temps, de la réalisation des aménagements cyclables. Il permet également de déterminer clairement les reponsabilités respectives de m2A, des communes et du Conseil Départemental en matière de financement et d'entretien des aménagements cyclables.

La révision du schéma directeur de m2A, adopté en 2012, est rendue nécessaire par l'extention du périmètre de l'agglomération aux communes de Steinbrunn et Wittelsheim en 2013 et à celles de la CCPFRS en 2017.





La méthode d'élaboration

La construction du schéma directeur cyclable a consisté essentiellement à refondre et à étendre le schéma directeur de 2012 en prenant en compte l'évolution du réseau cyclable depuis cette date et en se basant sur les besoins exprimés par les communes. Elle s'est effectuée en 5 grandes étapes.

1 - Collecte des données

La première étape a consisté à recenser les aménagements cyclables existants en actualisant la carte des aménagements cyclables de 2015 et à reprendre les dispositions des schémas directeurs existants : Schéma directeur m2A de 2012, Schéma directeur départemental etc..



Les Maires des 39 communes de l'agglomération ou leurs représentants ont été rencontrés afin de recenser leurs projets et leurs besoins en matière d'aménagements cyclables ainsi que leurs souhaits en matière de dispositions à inscrire au schéma directeur cyclable. Pour les communes couvertes par le schéma directeur de 2012 il s'agissait d'exprimer leurs souhaits quant à d'éventuels changements à y apporter.

3 - Elaboration du projet de schéma directeur

Un projet a été élaboré sur la base des données collectées et des souhaits des communes en veillant à leur compatibilité avec les objectifs généraux du schéma directeur notamment en matière de continuité des itinéraires cvclables.

4 - Consultation des partenaires

Le projet de SD cyclable a été envoyé pour avis et remarques aux différentes communes ainsi qu'aux autres partenaires de la démarche : CADres, EPCI voisins de m2A. CD 68.

5 - Finalisation du schéma directeur cyclable

La dernière étape a consisté à finaliser le schéma directeur cyclable de m2A en intégrant la plupart des remarques des différents partenaires consultés.

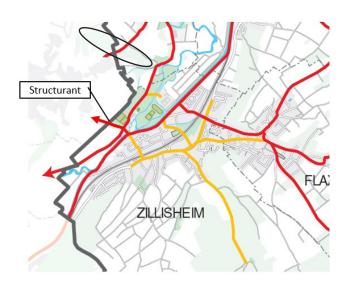


Le recensement des besoins des communes réalisé en 2017-2018

Les rencontres avec les représentants des 39 communes de m2A ont permi :

- Pour les communes ayant rejoint m2A après 2012 d'élaborer un projet de réseau d'itinéraires cyclables hiérarchisé
- Pour les anciennes communes membres de m2A de se questionner à nouveau sur la pertinence des itinéraires cyclables inscrits au schéma directeur et leur hiérarchisation.

Exemple de mofications à Zillisheim



Exemple de mofications à Habsheim / Zimmersheim /
Eschentzwiller et Habsheim



Les modifications vis à vis du schéma directeur cyclable de 2012 concernent aussi bien des ajouts que des modifications d'itinéraires ou des modifications de leur statut. Ainsi par exemple certains itinéraires initialement de proximité sont devenus structurants comme c'est le cas ici pour la commune de Zillisheim.

Les ambitions du schéma directeur cyclable

Afin de proposer une alternative à l'usage de la voiture, le schéma directeur a défini des itinéraires cyclables continus. Ils s'appuient au maximum sur les aménagements cyclables en place.

Les objectifs du schéma directeur

Le schéma directeur cyclable constitue le cadre de référence pour la réalisation des itinéraires cyclables du territoire communautaire. Il doit assurer la cohérence et la continuité des aménagements à réaliser. Il servira de support pour la programmation pluriannuelle des investissements de m2A.

Le schéma a ainsi pour objectifs de :

- Répondre tout autant au besoin en matière de vélo du quotidien que de vélo loisir;
- Offrir une alternative cyclable à la plupart des déplacements de courtes et movennes distances sur le territoire :
- Réaliser un réseau maillé d'itinéraires continus reliant les différents pôles d'intérêt de l'agglomération;

- S'appuyer sur l'existant, les projets en cours, les souhaits et réflexions des communes de l'agalomération:
- Se connecter aux réseaux de transports en commun pour favoriser l'intermodalité.

Les tracés proposés doivent être les plus directs possibles et permettre une mise en œuvre la plus économique possible à un horizon raisonnable. Le réseau s'appuie autant que possible sur les aménagements existants. Il évite au maximum les itinéraires nécessitant des acquisitions foncières ou la réalisation d'ouvrages coûteux (passerelles etc).

La notion d'itinéraire cyclable

Un itinéraire cyclable est un tracé continu et lisible où la circulation des cyclistes se fait dans de bonnes conditions de sécurité.

Un itinéraire peut être constitué d'une succession d'aménagements de types différents :

- En sites propres : voies vertes (piétons + cycles), pistes cyclables, bandes cyclables
- En sites banalisés : rues à circulation apaisée (zones 30, zones de rencontre etc.) dans lesauelles la sécurité des cyclistes est considérée comme bonne.

Un jalonnement cyclable spécifique permet d'assurer la lisibilité de l'itinéraire et la continuité entre les différentes sections d'aménagements cyclables. Il est complété par un marquage au sol dès que nécessaire, notamment aux carrefours complexes.



Le compteur à vélo installé Boulevard Stoessel à Mulhouse



En 2018 m2A compte 40 stations VéloCité



Le réseau hierarchisé

Le schéma directeur est constitué de deux types d'itinéraires cyclables complémentaires : Les itinéraires structurants et les itinéraires de proximité.

Les itinéraires structurants

De compétence communautaire, ils forment l'armature principale du schéma.

En effet, ils:

Constituent un maillage reliant les principaux pôles du territoire : centres-villes, équipements publics majeurs, établissements scolaires, principales zones d'habitation, les zones d'activité économique, les zones de loisir ou encore les gares et les stations de tram-train :

Relient toutes les communes de m2A entre elles : chacune est dotée d'au moins une liaison avec toutes les communes voisines;

Sont systématiquement dotés d'un jalonnement directionnel :

Se raccordent aux réseaux intercommunalités agglomérations limitrophes.

Les itinéraires de proximité

De compétence communale ils complètent les itinéraires structurants.

En effet, ils:

Resserrent le maillage d'ensemble des itinéraires structurants:

Assurent une desserte plus fine, locale au sein d'un quartier; Offrent des liaisons interquartiers:

Ne sont pas nécessairement ialonnés;

Permettent de relier les pôles générateurs de déplacements en impasse, ne pouvant être intégrés au maillage des itinéraires structurants.

La cohérence avec les réseaux cvclables supra communautaires

Le réseau du schéma directeur de m2A intègre et complète les réseaux cyclables dépassant le territoire de communautaire en prenant en compte:

Le schéma directeur cyclable du CD 68:

Les itinéraires des intercommunalités voisines :

Les grands itinéraires internationaux: Eurovélo 5.6 et 15. itinéraire des 3 pays.



Exemple de piste cyclable - Pulversheim

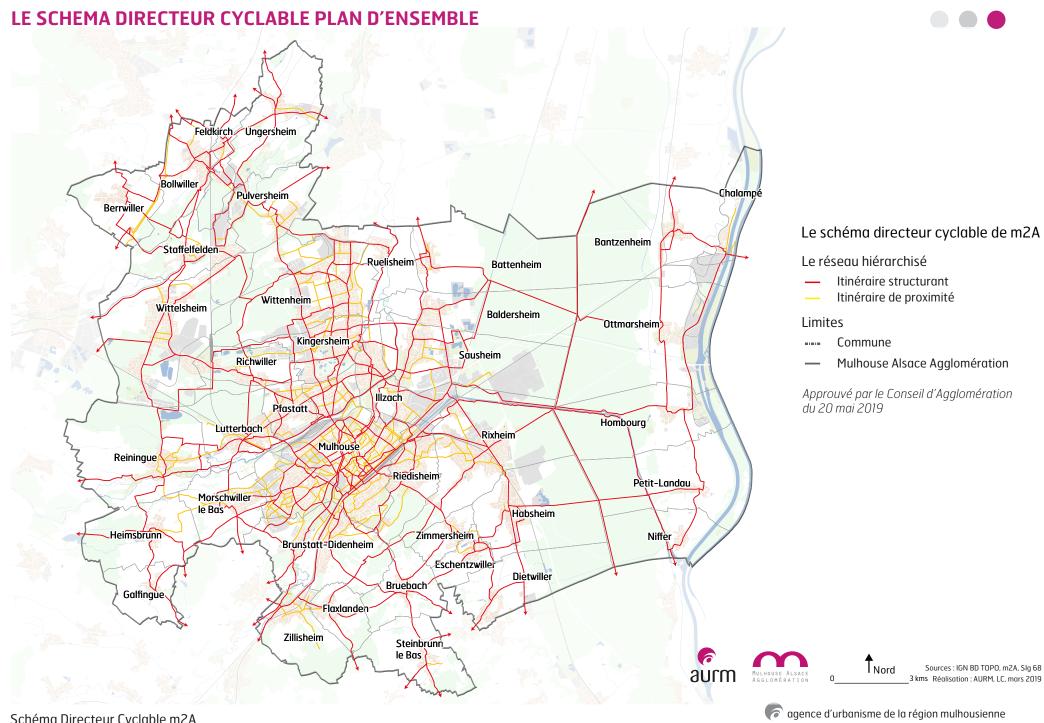


L'Eurovéloroute 6 reliant l'Atlantique à la Mer Noire



Piste cyclable de la Thur: itinéraire structurant - Pulversheim



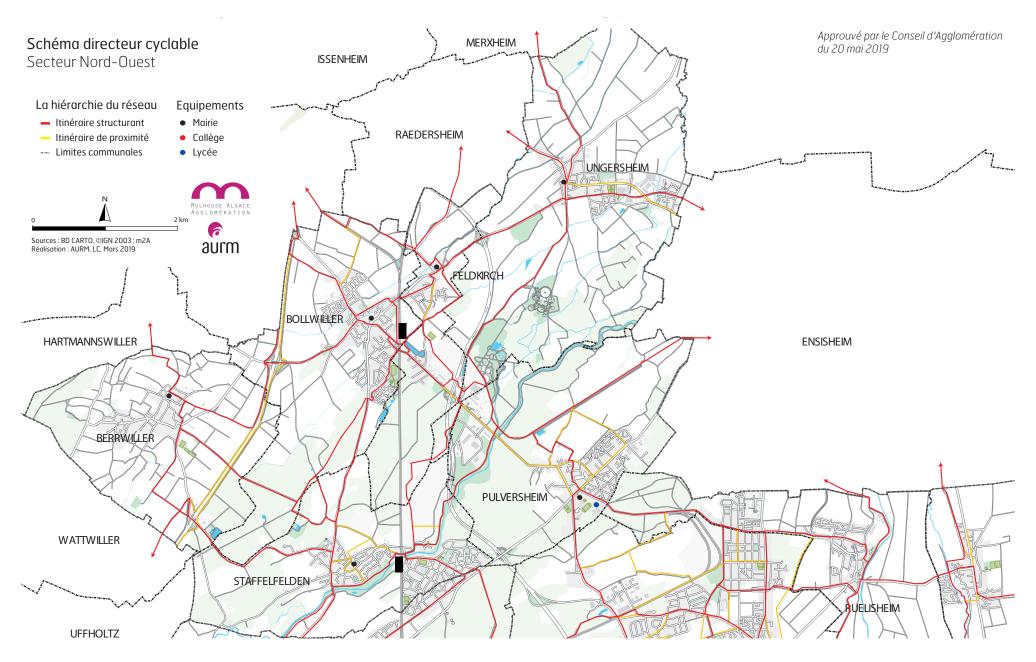


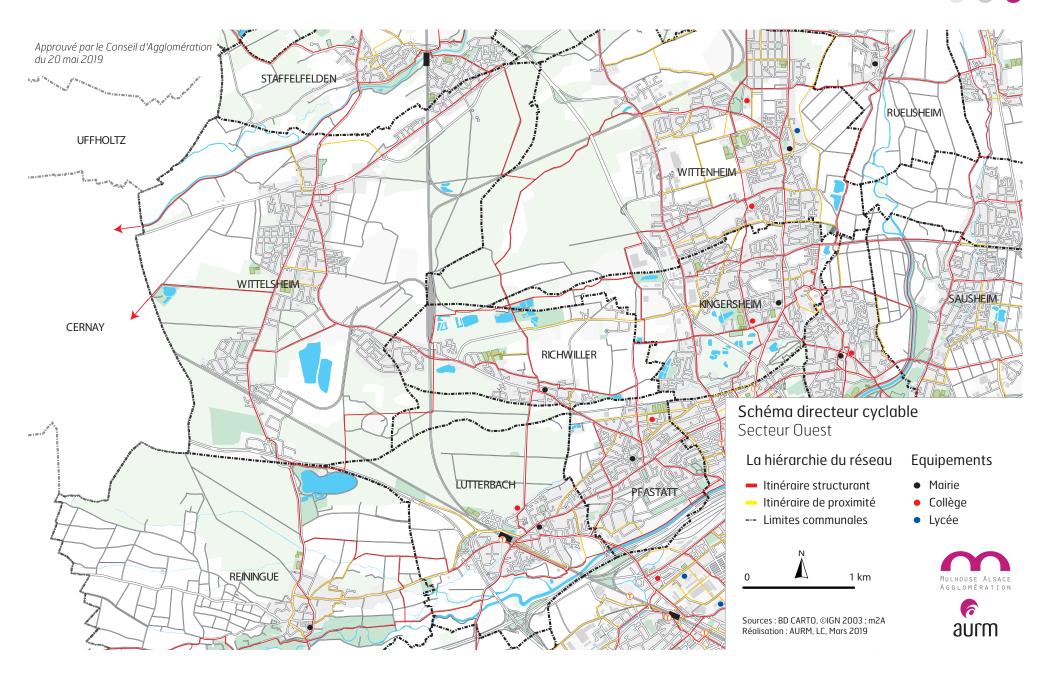
Un maillage de près de 700 kilomètres d'itinéraires cyclables

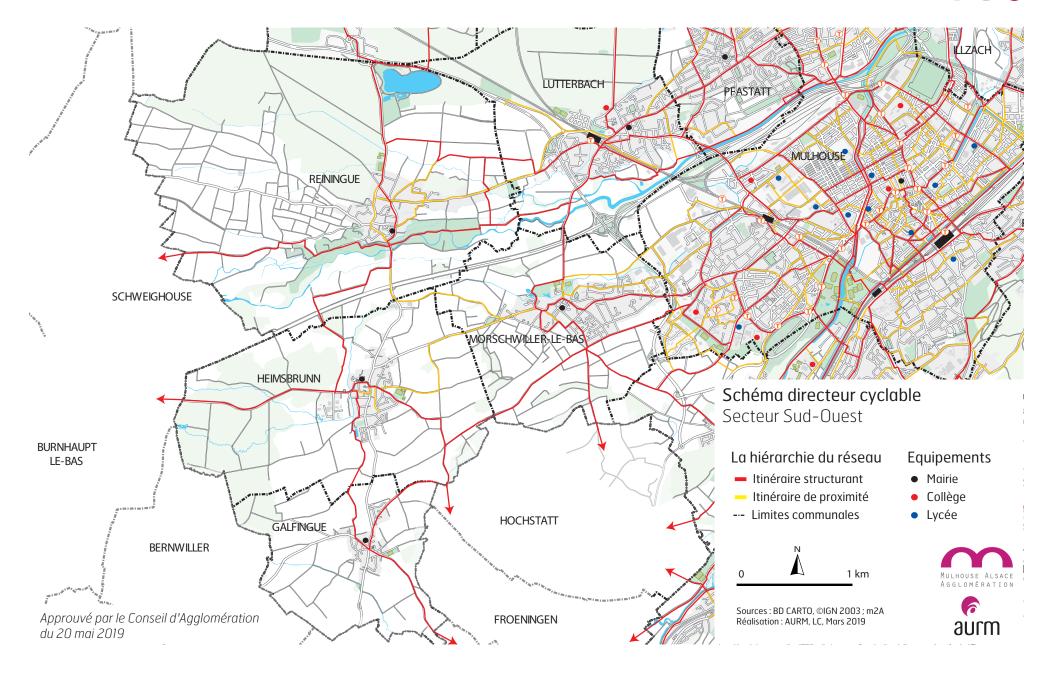
504 kilomètres d'itinéraires structurants et 188 kilomètres d'itinéraires de proximité sont inscrits au schéma directeur cyclable de m2A

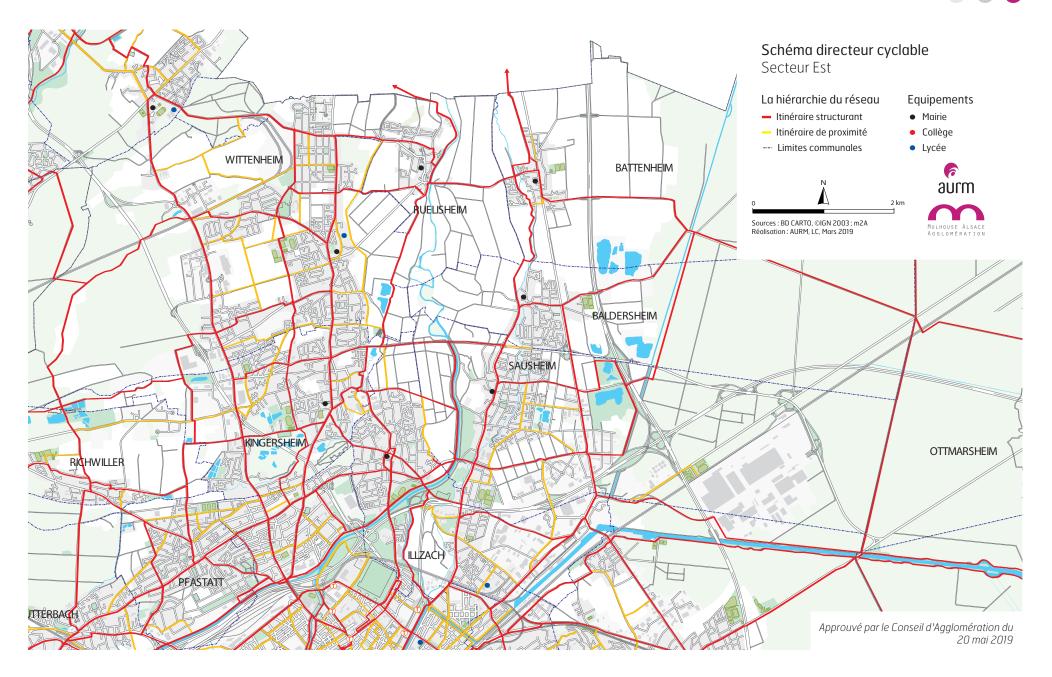
Communes	Proximite	Structurant	Total (Km)	Commune	Proximite	Structurant	Total (Km)
Baldersheim	0	9,3	9,3	Mulhouse	62,9	66,8	129,7
Bantzenheim	0	9,2	9,2	Niffer	0	6,8	6,8
Battenheim	0,9	8,9	9,8	Ottmarsheim	0	17,5	17,5
Berrwiller	4,1	7,7	11,9	Petit-Landau	0	12,6	12,6
Bollwiller	4,4	13,4	17,8	Pfastatt	3,8	10,8	14,6
Bruebach	0	10,2	10,2	Pulversheim	5,6	7,5	13,1
Brunstatt-Didenheim	9,4	25,3	34,6	Reiningue	5,7	14,2	19.9
Chalampé	0,7	3,2	3,9	Richwiller	2,9	9,9	12,8
Dietwiller	0	6,7	6,7	Riedisheim	9,1	9,2	18,2
Eschentzwiller	1,8	4,8	6,6	Rixheim	8,2	26,4	34,6
Feldkirch	0,9	8,0	9.0	Ruelisheim	0,6	9.5	10,1
Flaxlanden	0,6	5,9	6,4	Sausheim	6,8	17,9	24,7
Galfingue	0	3,7	3,7	Staffelfelden	3	12,7	15,7
Habsheim	0,5	12,5	12,9	Steinbrunn-le-bas	0,7	3,6	4,3
Heimbsrunn	3,4	9,6	13,0	Ungersheim	2,0	12,5	14,5
Hombourg	0	13,6	13,6	Wittelsheim	3,4	22,1	25,6
Illzach	6.2	19	25,2	Wittenheim	18,0	24,4	42,2
Kingersheim	5,8	18,3	24,1	Zillisheim	4,7	5,3	10,0
Lutterbach	5,4	12,4	17,8	Zimmersheim	1,2	3,0	4,2
Morschwiller le bas	6,1	10,3	16,4	Total	188,7	504,7	693,4

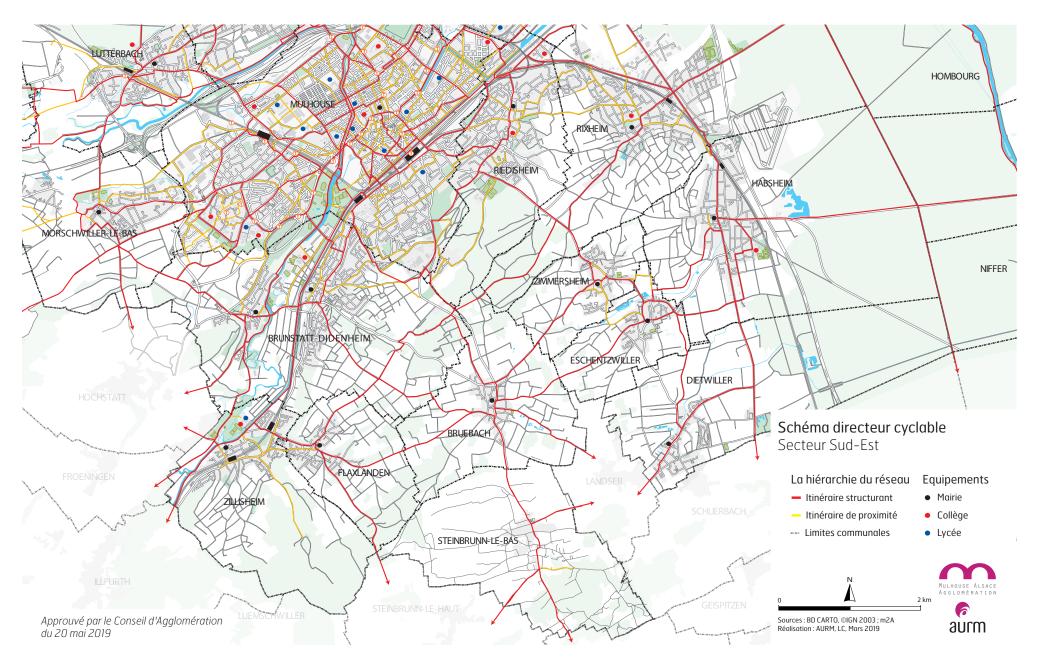
Sources des données : SIG AURM, LC

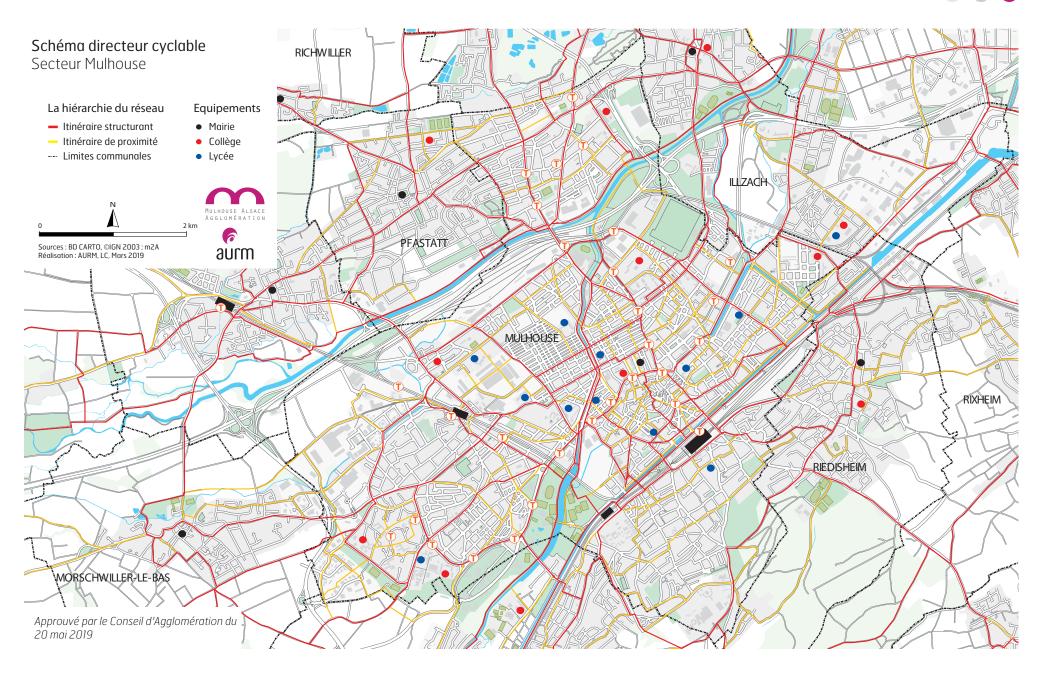




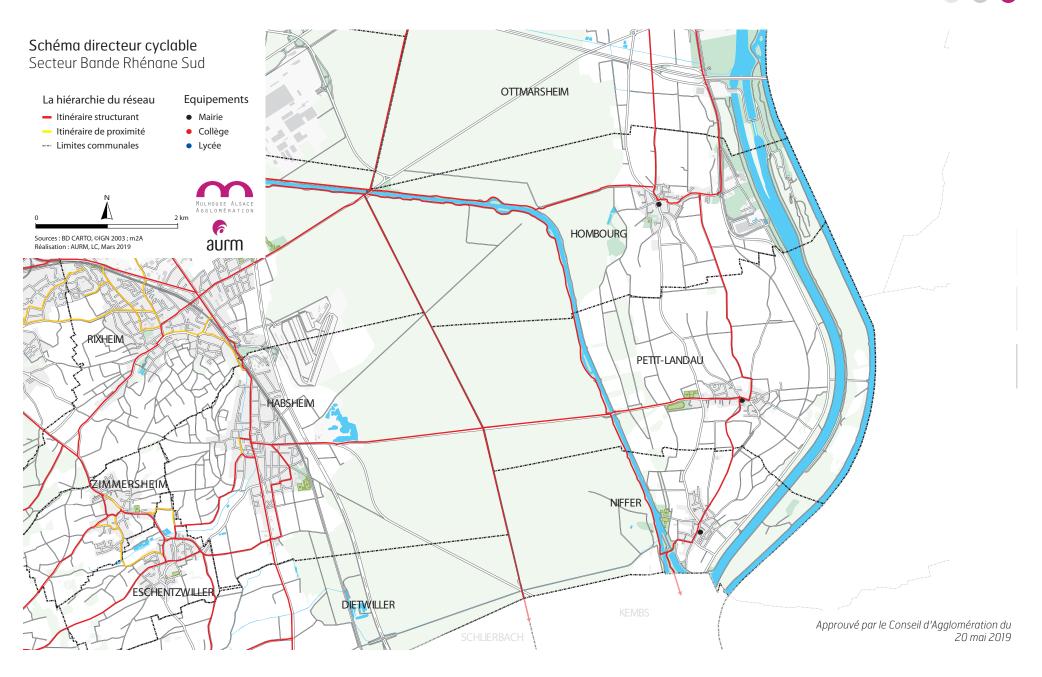


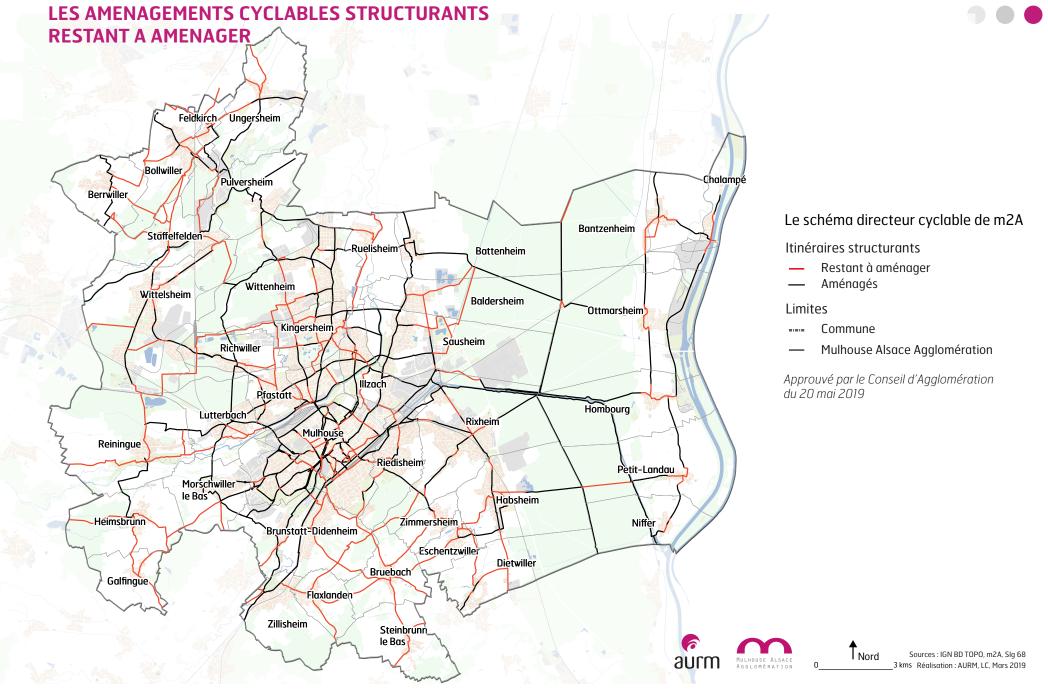












LA MISE EN OEUVRE

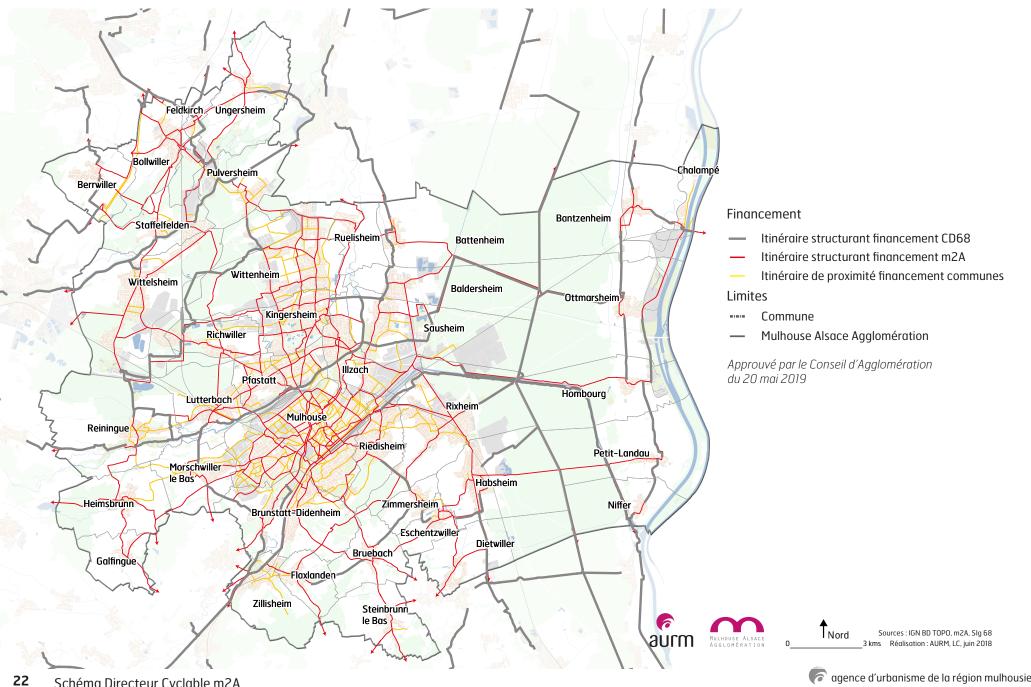
Longueur des aménagements restant à réaliser pour les itinéraires structurants

58 % des 504 km d'itinéraires structurants sont déjà aménagés au 1 janvier 2018

Commune	Aménagés	Restant à aménager	Total (km)	Part aménagée	Commune	Aménagés	Restant à aménager	Total (km)	Part aménagée
Baldersheim	6,0	3,3	9,3	65	Mulhouse	49,7	13,9	63,6	78
Bantzenheim	4,4	4,7	9,2	48	Niffer	3,9	3,0	6,8	57
Battenheim	10,1	1,2	11,3	90	Ottmarsheim	10,1	7,4	17,5	58
Berrwiller	3,7	4,0	7,7	48	Petit-Landau	5,8	6,8	12,6	46
Bollwiller	2,6	10,8	13,4	19	Pfastatt	6,4	4,4	10,8	59
Bruebach	0,0	10,5	10,5	0,0	Pulversheim	8,5	0,0	8,3	103
Brunstatt-Dideheim	11,9	13,3	25,3	47	Reiningue	6,2	8,0	14,2	43
Chalampé	1,4	1,8	3,2	44	Richwiller	5,0	4,9	9,9	51
Dietwiller	2,2	4,5	6,7	33	Riedisheim	5,8	3,4	9,2	63
Eschentzwiller	1,3	3,5	4,8	27	Rixheim	20,9	5,5	26,4	79
Feldkirch	3,3	4,8	8,0	40	Ruelisheim	5,7	3,9	9,5	60
Flaxlanden	0,0	5,9	5,9	0,0	Sausheim	13,6	4,3	17,9	76
Galfingue	0,0	3,7	3,7	0,0	Staffelfelden	4,6	8,2	12,7	36
Habsheim	10,8	1,6	12,5	87	Steinbrunn-le-bas	0,0	3,6	3,6	0,0
Heimsbrunn	1,6	8,0	9,6	16	Ungersheim	6,7	5,8	12,5	54
Hombourg	11,6	2,0	13,6	85	Wittelsheim	11,5	10,6	22,1	52,0
Illzach	15,9	3,1	19,0	84	Wittenheim	15,2	9,0	24,2	63
Kingersheim	7,0	11,3	18,3	38	Zillisheim	3,4	2,0	5,3	63,0
Lutterbach	8,0	4,4	12,4	64	Zimmersheim	1,3	1,7	3,0	42
Morschwiller-le-bas	6,0	4,3	10,3	58	TOTAUX	292,0	212,6	504,7	58

Sources données : AURM, SIG, LC

LE FINANCEMENT DES AMENAGEMENTS



LA MISE EN OEUVRE





La délibération du conseil d'agglomération du 25 mars 2011 a défini les champs de compétence ainsi que les responsabilités respectives de m2A et des communes en matière de réalisation et de maintenance des itinéraires cyclables inscrits au schéma directeur cyclable.

Financement et maîtrise d'ouvrage

Itinéraires structurants

Les aménagements cyclables situés sur les itinéraires structurants du schéma directeur sont financés par m2A.

A l'initiative de m2A, la maîtrise d'ouvrage lui est déléguée par la ou les communes d'assise de l'itinéraire.

A l'initiative des communes dans le cadre d'un projet de voirie. Dans ce cas de figure, m2A participe financièrement au projet à hauteur du coût des aménagements cyclables. Les modalités de financement sont précisées dans une convention entre m2A et la commune.

Itinéraires de proximité

Les aménagements cyclables situés sur les itinéraires de proximité du schéma directeur sont mis en œuvre à l'initiative et sous la maîtrise d'ouvrage des communes.

Itinéraires du schéma directeur cyclable du CD 68

Les aménagements cyclables situés sur les itinéraires inscrits dans le schéma directeur cyclable du CD 68 relèvent de la maîtrise d'ouvrage du département. La contribution de 20% du coût des travaux demandés par le CD 68 aux communes est prise en charge par m2A.

Entretien des aménagements cyclables

Itinéraires structurants

Sont à la charge de m2A :

- Le gros entretien des pistes cyclables et voies vertes non localisées sur trottoirs hors agalomération.
- L'entretien et le renouvellement des panneaux de jalonnement directionnels vélo.
- Le balayage et le nettoyage.

Sont à la charge des communes ou de l'entité à laquelle elles ont déléqué la compétence d'entretien de la voirie :

L'entretien courant des pistes cyclables et voies vertes non localisées sur trottoirs hors agglomération.

L'entretien courant et le gros entretien des aménagements cyclables situés en agglomération.

Le fauchage des accotements et les élagages nécessaires au bon usage des aménagements cyclables.

Le déneigement des pistes cyclables et des voies vertes hors agglomération à vocation de loisirs n'est pas assuré. Cela représente un coût important par rapport à la faible fréquentation de ces aménagements lors des épisodes neigeux.

Itinéraires de proximité

Le gros entretien, l'entretien courant et le déneigement sont à la charge des communes ou de l'entité à laquelle elles ont délégué la compétence d'entretien de la voirie.

Etude éditée et imprimée par : L'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne et Mulhouse Alsace Agglomération

Rédaction:

Luc Carpentier, assistant d'étude géomaticien cartographe luc.carpentier@aurm.org 03 69 77 60 72

Stéphane Dreyer Chargé d'étude principal

Toute reproduction autorisée avec mentions précise de la source et la référence exacte.